Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_16-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025 à 18 h 00

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 5

Absents : 2

Votants : 41

Date de convocation :
9 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 18 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Damien GASPAILLARD, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Alexis BRULIN pouvoir à Yannick LE CAM
Valérie ROOS pouvoir à Marina ANDRÉ
Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Jean-Christophe LE GOT
Corentin POILBOUT pouvoir à Boris GUILLOU

Absentes excusées n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON, Maryline PRÉVOST

Secrétaire de séance :
Cigdem AKTAS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_16-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 15 décembre 2025** **Rapporteur : M. ROLLANT**

Conseil municipal

Délibération

16 - Street Art - Association D6 Project - Convention de partenariat

Exposé des motifs

Aux origines illégales, subversives et éphémères, l'art urbain, qu'il se présente sous la forme du graffiti, du néo muralisme ou du street art, occupe désormais une place privilégiée sur l'espace public.

A Saint-Brieuc, l'histoire du street art s'ancre sur la présence ancienne (années 80 et 90) d'une scène punk et de l'événement Cité Rap qui, dès 2002, met en valeur les street artistes briochins sous la direction artistique de Poch (directeur artistique de la biennale T*eenage kicks* à Rennes et Saint-Malo).

Depuis 2018, la Ville de Saint-Brieuc a successivement accueilli les festivals Just Do Paint puis Shake Art et Robien les murs qui auront permis la réalisation de plus de 130 créations sur l'ensemble de la Ville.

Cette profusion de création, complétée par quelques commandes publiques (dont celle passée création d'Erika RAJO sur la palissade du chantier de la chapelle Saint-Guillaume) aura permis d'identifier Saint-Brieuc comme un « spot » d'art urbain parmi les cinq plus importants de Bretagne.

Cependant, passée cette première période d'abondance de créations, la Ville souhaiterait désormais préserver les œuvres majeures, réduire le flux des créations et mettre à profit certaines façades mal exploitées (ou altérées) pour les faire recouvrir d'œuvres d'artistes plus reconnus. L'idée est ainsi d'inscrire un patrimoine contemporain maîtrisé aux côtés d'un patrimoine bâti remarquable.

Toutefois, en parallèle de cette démarche de « conservation », la Ville souhaite également garantir un espace de création pérenne et identifié. Pour ce faire, la Ville a souhaité se doter d'un modulable urbain réactif (MUR), concept d'espace d'affichage urbain dédié à l'art contemporain et notamment au street art, qui s'est déployé dans plusieurs villes en Europe.

En France, le premier MUR aura été celui d'Oberkampf à Paris qui continue à présenter, sur un support fixe de 4 m par 3 m, des œuvres d'art urbain qui changent régulièrement, offrant une nouvelle création tous les trois mois.

Le MUR de Saint-Brieuc, similaire dans ses dimensions, a été implanté place Poulain Corbion en septembre dernier dans le cadre du festival Shake Art et a accueilli une première œuvre réalisée par l'artiste Istraille.

Aussi, et afin de garantir une programmation régulière et exigeante, la Ville entend établir une convention de partenariat avec l'association D6 Project, organisatrice du Shake Art et favorablement repérée par les artistes urbains, afin de lui confier, durant trois ans, la direction artistique du MUR.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_16-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention de partenariat relative à la direction artistique du MUR à conclure avec l'association D6 Project.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	Pouvoirs : 5	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	Mme Cigdem AKTAS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	